



Registre fédéral des bâtiments et des logements

# Localisation des logements dans les bâtiments à plusieurs logements

Fiche explicative pour la gestion du registre n° 3

Dans un bâtiment, les logements ne sont pas toujours localisables précisément. Cette fiche explicative décrit quels caractères du RegBL fédéral doivent être gérés afin de pouvoir identifier les logements sans ambiguïté, dans les grands bâtiments à usage d'habitation.

## Règles de saisie / recommandations

Pour localiser les logements dans le RegBL fédéral, les caractères suivants sont à disposition :

- « *Etage* » (WSTWK) : obligatoire pour tous les logements.
- « *Situation sur l'étage* » (WBEZ) : obligatoire pour les logements dans les bâtiments ayant plus d'un logement par étage quand ni le numéro physique ni le numéro administratif de logement ne sont saisis.
- « *Numéro physique de logement* » (WEINR) : la saisie d'un numéro physique de logement (visible sur ou dans le bâtiment), pour les grands bâtiments d'habitation, est conseillée dans le RegBL fédéral mais la saisie reste facultative.
- « *Numéro administratif de logement* » (WHGNR) : numéro de logement attribué par l'administration de la commune ou du canton. La saisie reste facultative.

En fonction du nombre de logements par étage et des numéros de logement disponibles, plusieurs combinaisons des caractères énumérés ci-dessus sont possibles pour localiser sans ambiguïté les logements à l'intérieur d'un bâtiment.

### Situation a : localisation du logement par un numéro administratif de logement

Lorsque la commune dispose d'une numérotation de logement, alors ces numéros sont considérés comme numéro administratif de logement. Afin de pouvoir les saisir, vous devez tout d'abord demander à l'OFS d'autoriser cette saisie dans votre commune (activer le champ « Numéro administratif de logement » dans le RegBL). Le caractère « Situation sur l'étage » devient facultatif.

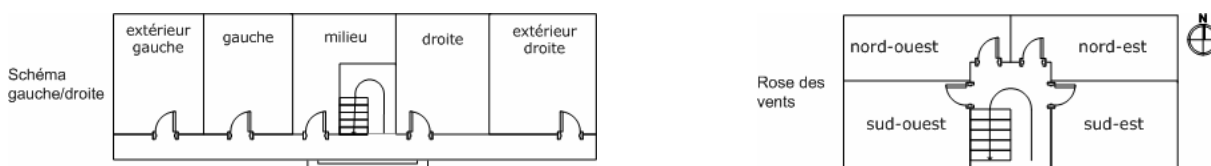
### Situation b : localisation du logement par un numéro physique de logement

Vous saisissez les numéros de logement visibles sur ou dans les bâtiments dans le champ « Numéro physique de logement ». Le caractère « Situation sur l'étage » devient facultatif.

### Situation c : localisation du logement par la situation sur l'étage

Vous remplissez le champ « Situation sur l'étage » quand il y a plus d'un logement par étage et que ni un numéro physique ni un numéro administratif de logement n'existent. Une description sans

ambiguïté de la situation sur l'étage sera d'autant plus difficile qu'il se trouvera des logements sur le même étage. Les exemples 1 et 2 montrent une description d'après le schéma gauche/droite ou la rose des vents.



Les éléments et la logique de l'orientation utilisés par la technique du bâtiment (électricité, téléphone etc.) sont déterminants.

### Particularités

Si, sur un même étage, les logements ont un nombre de pièces différent, l'indication de la situation sur l'étage est recommandé mais elle n'est pas obligatoire car les logements peuvent être différenciés grâce au nombre de pièces. Pour les bâtiments avec plus de 3 logements par étage, l'OFS recommande une numérotation physique des logements sur les boîtes aux lettres, les sonnettes, les portes des logements etc. et qui est reconnaissable par les habitants et les visiteurs. En apposant physiquement le numéro administratif sur ou dans le bâtiment, il devient également numéro physique de logement.

### Thèmes associés

Fiche explicative n° 1 : Messages de qualité des bâtiments et des logements.

L'ensemble des fiches explicatives est disponible à l'adresse [www.housing-stat.ch](http://www.housing-stat.ch) → [Aide pour les utilisateurs](#).

En ce qui concerne la numérotation physique des logements, vous trouverez des informations supplémentaires sur la page web de l'OFS [www.registre-stat.admin.ch](http://www.registre-stat.admin.ch).

### Référence au *Catalogue des caractères*

Il est recommandé de consulter, dans la version 3.4 du *Catalogue des caractères* du RegBL fédéral, les descriptions détaillées des caractères « Etage » (WSTWK), « Situation sur l'étage » (WBEZ), « Numéro physique de logement » (WEINR) et « Numéro administratif de logement » (WHGNR).

### Contact

Des informations supplémentaires sur le RegBL sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.housing-stat.ch](http://www.housing-stat.ch). Le *Catalogue des caractères* ainsi que tous les autres documents de référence sur le RegBL peuvent également être téléchargés ou commandés sur ce site.

Si vous désirez être informé automatiquement sur les documents de référence actuels et sur les nouveautés relatives au RegBL fédéral, nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter « Registre fédéral des bâtiments et des logements » sous [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch).

Pour d'autres questions et compléments d'information, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de la statistique :

*Section Bâtiments et logements*

Tél. 0800 866 600 / e-mail : [housing-stat@bfs.admin.ch](mailto:housing-stat@bfs.admin.ch)